



INDEX GRI ET PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada

Le rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell traite des principes du Pacte mondial des Nations Unies et a été préparé dans le contexte des nouvelles lignes directrices G3 de la GRI (Global Reporting Initiative).

Les indicateurs clés de notre performance ont été validés par Golder Associés Ltd.

Les numéros de référence du Pacte mondial se trouvent dans la colonne de gauche de l'index ci-dessous. En vertu de la GRI, cet index identifie l'emplacement de chaque élément de la GRI dans notre rapport

Indicateurs GRI

1. [Stratégie et analyse](#)
2. [Profil de l'organisation](#)
3. [Paramètres du rapport](#)
4. [Gouvernance, engagements et implication](#)
5. [Approche de gestion et indicateurs de performance](#) :
 - [Économique](#)
 - [Environnementale](#)
 - [Sociale](#)
 - i. [Emploi et de travail décent](#)
 - ii. [Droits de l'homme](#)
 - iii. [Société](#)
 - iv. [Responsabilité face aux produits](#)

Indicateurs spécifiques au secteur des télécommunications

- [Opérations internes](#)
- [Accessibilité aux produits et services](#)
- [Applications de la technologie](#)

No de référence GRI	Principe du Pacte mondial ¹	Description de l'indicateur GRI	Réponse de Bell
1. Stratégie et analyse			
1.1	-	Déclaration du décideur supérieur de l'organisation (p. ex. chef de la direction, président du conseil ou titulaire d'un poste équivalent) sur l'importance du développement durable pour l'organisation et sa stratégie.	Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Message du chef de la direction – Page 1
1.2	-	Description des principaux impacts, risques et opportunités.	Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Objectifs et résultats clés – Page 3-4 Approche stratégique
2. Profil de l'organisation			
2.1	-	Nom de l'organisation	Bell Canada
2.2	-	Principales marques, principaux produits et/ou services.	Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Qui nous sommes – Verso de la page titre
2.3	-	Structure opérationnelle de l'organisation, y compris les principales divisions, entités opérationnelles, filiales et coentreprises.	Rapport annuel 2010 de BCE – Au sujet de nos activités
2.4	-	Lieu du siège social de l'organisation.	1, carrefour Alexander-Graham-Bell Aile A, 6 ^e étage Verdun (Québec) H3E 3B3
2.5	-	Nombre de pays dans lesquels l'organisation exerce ses activités, et noms des pays dans lesquels elle exploite des entreprises importantes ou qui sont spécialement pertinents pour les enjeux de développement durable traités dans le rapport.	Rapport annuel 2010 de BCE – Au sujet de nos activités
2.6	-	Structure du capital et forme juridique.	Rapport annuel 2010 de BCE
2.7	-	Marchés desservis (y compris répartition géographique, secteurs desservis et types de clients/bénéficiaires).	Rapport annuel 2010 de BCE
2.8	-	Taille de l'organisation qui présente le rapport.	Rapport annuel 2010 de BCE
2.9	-	Changements importants au niveau de la taille, de la structure ou de la propriété pendant la période visée par le rapport.	Rapport annuel 2010 de BCE

¹ La correspondance entre les principes du Pacte mondial et le guide G3 du GRI est basée sur le document “Making the Connection” publié par le bureau du Pacte mondial des Nations Unies.

2.10	-	Distinctions obtenues pendant la période visée par le rapport.	Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada Reconnaissance mondiale – Page 5 Dans le rapport
------	---	--	---

3. Paramètres du rapport			
Profil du rapport			
3.1	-	Période visée par le rapport (p. ex. année financière/année civile).	Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Profil du rapport – Page 35
3.2	-	Date du rapport antérieur le plus récent (le cas échéant).	Rapports archivés 2009, 2008, 2007, 2006, 2005, 2004 et 2003 http://www.bce.ca/responsabilite/rapports-archives/
3.3	-	Périodicité du rapport (annuel, tous les deux ans, etc.).	Annuel
3.4	-	Contact pour des questions sur le rapport et son contenu.	Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Page 36
Portée et délimitation du rapport			
3.5	-	Processus de définition du contenu du rapport.	Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Profil du rapport – Page 35 Approche stratégique
3.6	-	Délimitation du rapport.	Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Profil du rapport – Page 35
3.7	-	Restrictions particulières touchant la portée ou la délimitation du rapport.	Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Profil du rapport – Page 35
3.8	-	Base adoptée pour la communication de l'information sur les coentreprises, filiales, installations louées, activités imparties et autres entités pouvant avoir un impact important sur les comparaisons d'une période à l'autre et/ou d'une entreprise à l'autre.	Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Profil du rapport – Page 35
3.9	-	Méthodes de mesure et bases de calcul, y compris les hypothèses et méthodes à la base des estimations servant au calcul des indicateurs et autres informations figurant dans le rapport.	Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Profil du rapport – Page 35
3.10	-	Explication de l'effet de tout redressement de l'information fournie dans des rapports précédents, et raisons d'un tel redressement (p. ex. fusions/acquisitions, modifications des années/périodes de base, nature des activités, méthodes de mesure).	Indiqué dans le rapport lorsqu'il y a lieu
3.11	-	Modifications importantes, en comparaison des rapports précédents, touchant la portée ou la délimitation du rapport, ou les méthodes de mesure utilisées.	Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Profil du rapport – Page 35

Index du contenu GRI			
3.12	-	Tableau indiquant où trouver les informations standard dans le rapport.	<ul style="list-style-type: none"> • Profil de l'organisation : Rapport annuel 2010 de BCE • Paramètres du rapport : Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Profil du rapport – Page 35 • Gouvernance : Gestion du développement durable • Vision et stratégie : Approche stratégique • Indicateurs de performance clés : Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Objectifs et résultats clés – Pages 3-4
3.13	-	Politique et pratique en vigueur concernant le recours à une assurance externe pour le rapport.	Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Profil du rapport – Page 35
4. Gouvernance, engagements et implication			
Gouvernance			
4.1	1 à 10	Structure de gouvernance de l'organisation, notamment comités ayant la responsabilité, sous l'autorité de l'organe supérieur de gouvernance, de certaines tâches comme la définition de la stratégie ou la supervision de l'organisation.	www.bce.ca/fr/gouvernance/
4.2	1 à 10	Indiquer si le président de l'organe supérieur de gouvernance est aussi un membre de la haute direction (et, le cas échéant, sa fonction au sein de la direction de l'organisation et les raisons de cet arrangement).	Avis d'assemblée annuelle des actionnaires 2011 et circulaire de procuration de la direction
4.3	1 à 10	Pour les organisations ayant une structure de conseil unitaire, indiquer le nombre de membres de l'organe supérieur de gouvernance qui sont des membres indépendants et/ou sans fonction de direction.	Avis d'assemblée annuelle des actionnaires 2011 et circulaire de procuration de la direction
4.4	1 à 10	Mécanismes permettant aux actionnaires et aux employés de soumettre des recommandations ou une orientation à l'organe supérieur de gouvernance.	Avis d'assemblée annuelle des actionnaires 2011 et circulaire de procuration de la direction
4.5	1 à 10	Lien entre la rémunération des membres de l'organe supérieur de gouvernance, des cadres supérieurs et de la haute direction (y compris les modalités de départ) et la performance de l'organisation (y compris la performance sur le plan social et de l'environnement).	Avis d'assemblée annuelle des actionnaires 2011 et circulaire de procuration de la direction
4.6	1 à 10	Processus en place pour permettre à l'organe supérieur de gouvernance de s'assurer de l'absence de conflits d'intérêts.	Avis d'assemblée annuelle des actionnaires 2011 et circulaire de procuration de la direction
4.7	1 à 10	Processus de détermination des qualifications et de l'expertise des membres de l'organe supérieur de gouvernance pour guider la stratégie de l'organisation dans les domaines économique, environnemental et social.	Avis d'assemblée annuelle des actionnaires 2011 et circulaire de procuration de la direction

4.8	1 à 10	Énoncés de mission ou de valeurs, codes de conduite et principes élaborés à l'interne, ayant un impact sur la performance économique, environnementale et sociale, et degré de leur mise en application.	Code de conduite de Bell
4.9	1 à 10	Procédures de l'organe supérieur de gouvernance pour superviser l'identification et la gestion, par l'organisation, de la performance économique, environnementale et sociale, y compris les risques et les opportunités, ainsi que l'adhésion ou la conformité aux normes, codes de conduite et principes internationalement acceptés.	Gestion du développement durable
4.10	1 à 10	Processus d'évaluation de la performance de l'organe supérieur de gouvernance lui-même, en particulier dans les domaines économique, environnemental et social.	Avis d'assemblée annuelle des actionnaires 2011 et circulaire de procuration de la direction – Page 68
Engagements envers des initiatives externes			
4.11	7	Expliquer dans quelle mesure et comment l'organisation a adopté la démarche ou le principe de précaution.	La démarche de précaution fait partie des principes du Pacte mondial appuyés par Bell. Approche stratégique
4.12	1 à 10	Chartes, principes ou autres initiatives volontaires élaborés à l'externe, dans le domaine économique, environnemental ou social, auxquels l'organisation souscrit ou donne son aval.	Principes du Pacte mondial
4.13	1 à 10	Adhésions à des associations (p.ex. industrielles) et/ou organismes de pression nationaux ou internationaux dans lesquels l'organisation : <ul style="list-style-type: none"> est représentée dans les organes de gouvernance; participe à des projets ou à des comités; fournit un financement substantiel au-delà des cotisations normales; ou considère son adhésion comme stratégique. 	Gestion du développement durable
Engagement des partenaires			
4.14	-	Liste des groupes de partenaires avec lesquels l'organisation a ouvert le dialogue.	Approche stratégique
4.15	-	Base d'identification et de sélection des partenaires avec lesquels le dialogue est recherché.	Approche stratégique
4.16	-	Approches d'engagement des partenaires, y compris fréquence des implications par type et groupe de partenaires.	Approche stratégique
4.17	-	Questions et préoccupations clés soulevées par le biais de l'engagement des partenaires, et manière dont l'organisation y a répondu, notamment dans le cadre de sa communication d'information.	Approche stratégique

5. Approche de gestion et indicateurs de performance

Indicateurs de performance économique

Volet : performance économique

EC1	-	Valeur économique directe produite et distribuée, y compris produits et charges d'exploitation, rémunération des employés, dons et autres investissements communautaires, bénéfiques non répartis et paiements aux fournisseurs de capitaux et aux gouvernements.	Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Investissement dans les communautés – Page 10 Économie – Page 34 Rapport annuel 2010 de BCE
EC2	7	Impacts financiers et autres risques et opportunités pour les activités de l'organisation découlant des changements climatiques.	Rapport annuel 2010 de BCE Rapport de gestion – Page 76 Également présenté publiquement au Carbon Disclosure Project (CDP)
EC3	-	Couverture des obligations de l'organisation au titre des régimes à prestations déterminées.	Rapport annuel 2010 de BCE Régimes d'avantages sociaux – Page 128
EC4	-	Aide financière importante reçue du gouvernement.	Aucune assistance financière importante n'a été reçue du gouvernement en 2010. Le seul élément susceptible de s'appliquer est le Programme d'encouragement fiscal à la recherche scientifique et au développement expérimental (RS&DE). Le programme RS&DE est un programme incitatif fiscal fédéral administré par l'Agence du revenu du Canada (ARC) et destiné à encourager les entreprises canadiennes de toutes tailles et de tous les secteurs à effectuer de la recherche et du développement (R et D) au Canada. Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Recherche et développement – Page 34
Volet : présence sur le marché			
EC5	1	Gamme de ratios entre les salaires de départ standard et le salaire minimum local aux sites d'exploitation importants.	Cet indicateur n'est pas pertinent pour Bell, car il n'existe aucune portion substantielle de notre effectif rémunérée d'une manière ou à une échelle reliée de près aux lois ou aux règlements sur le salaire minimum.

EC6	-	Politique et pratiques relatives aux dépenses allant à des fournisseurs locaux, et part représentée par ces dépenses, aux sites d'exploitation importants.	<p>Notre politique d'approvisionnement stipule que : « Bell accorde une première occasion de conclure une convention d'approvisionnement au(x) fournisseur(s) se démontrant le(s) plus apte(s) à satisfaire les besoins de Bell. Si plusieurs fournisseurs démontrent un potentiel comparable, des discussions auront lieu avec chacun d'eux, pour en venir à une entente finale avec un ou plusieurs fournisseurs.</p> <p>À potentiel équivalent, Bell accordera la préférence aux fournisseurs qui contribuent le plus à l'économie et à la société canadiennes par des projets de recherche et développement et/ou qui œuvrent dans le secteur de la fabrication. »</p>
EC7	6	Procédures relatives au recrutement local et pourcentage de cadres recrutés dans la communauté locale aux sites d'exploitation importants.	Cet indicateur n'est pas pertinent pour Bell et, par conséquent, Bell n'a pas de procédure particulière pour le recrutement local. Bell a de multiples lieux de travail à l'échelle du Canada, et le personnel et les cadres supérieurs proviennent de ces communautés. Les principales villes comprennent Toronto, Montréal, Ottawa, Calgary et Vancouver.
Volet : impacts économiques indirects			
EC8	-	Développement et impact des investissements en infrastructures, et services fournis principalement pour le bénéfice du public par le biais d'une implication commerciale, en nature ou sans obligation.	Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Investissement dans les communautés – Page 10
EC9	-	Compréhension et description des impacts économiques indirects importants, et ampleur de ces impacts.	Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Investissement dans les communautés – Page 10 Économie – Page 34
Indicateurs de performance environnementale			
Volet : matières			
EN1	8	Matières consommées, en poids ou en volume.	<p>Notre exploitation exige des milliers de produits différents, de sorte que l'évaluation de la quantité ou du volume de matières consommées n'est pas possible ni utile. Toutefois, nous présentons des données sur les réductions de matières pour certaines initiatives visant à réduire les emballages et la production de factures sur papier.</p> <p>Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Facturation – Page 14 Emballages – Page 26</p>

EN2	8 et 9	Pourcentage des matières consommées qui sont d'origine recyclée.	Selon la politique de Bell, nous achetons du papier qui est certifié FSC ou qui contient un minimum de 25 % de fibres recyclées. Nous ne mesurons pas systématiquement la quantité de matières recyclées contenue dans l'ensemble des produits que nous achetons.
Volet : énergie			
EN3	8	Consommation directe d'énergie, par source primaire.	Rapport sommaire des émissions de GES 2010
EN4	8	Consommation indirecte d'énergie, par source primaire.	Rapport sommaire des émissions de GES 2010
EN5	8 et 9	Économies d'énergie dues à la conservation et à des améliorations de l'efficacité.	Rapport sommaire des émissions de GES 2010
EN6	8 et 9	Initiatives pour fournir des produits et services à haut rendement énergétique ou basés sur des énergies renouvelables, et réductions des besoins en énergie résultant de ces initiatives.	Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Réduction de notre empreinte – Page 12
EN7	8 et 9	Initiatives pour réduire la consommation d'énergie indirecte et réductions obtenues.	Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Réduction de notre empreinte – Page 12
Volet : eau			
EN8	8	Consommation totale d'eau, par source.	Nous voulons instaurer des mécanismes qui nous permettront de mesurer notre consommation d'eau et de continuer d'élaborer des stratégies pour en réduire l'utilisation. L'eau n'est utilisée par les employés que pour boire et à des fins sanitaires et, à certains endroits, elle sert à laver les véhicules de l'entreprise ou à refroidir l'air dans les immeubles.
EN9	8	Sources d'eau touchées de façon importante par la consommation d'eau.	Nous ne faisons une utilisation importante d'eau à aucun de nos emplacements.
EN10	8 et 9	Pourcentage et volume total de l'eau recyclée et réutilisée.	Cela pourrait n'être applicable qu'à l'eau qui est utilisée et réutilisée dans un refroidisseur en boucle fermée. Le volume total de l'eau réutilisée est inconnu.

Volet : biodiversité			
EN11	8	Emplacement et superficie des terrains détenus, loués ou gérés à l'intérieur ou à proximité de zones protégées ou de zones riches en biodiversité hors des zones protégées.	<p>Dans le cadre du déploiement de notre réseau de télécommunications, nous soumettons les projets relatifs au réseau à des évaluations environnementales afin d'atténuer tous les impacts possibles sur les habitats fauniques et la flore, et d'obtenir les approbations des organismes de réglementation. Les zones protégées ou riches en biodiversité sont repérées durant ces évaluations et nous nous assurons de respecter toutes les lois environnementales applicables.</p> <p>Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Réseaux de télécommunications et immeubles – Page 16</p>
EN12	8	Description des impacts importants des activités, produits et services sur la biodiversité à l'intérieur de zones protégées ou de zones riches en biodiversité hors des zones protégées.	<p>En raison de la nature des activités de Bell, nous n'avons pas d'impacts importants dans des zones protégées ou des zones riches en biodiversité.</p>
EN13	8	Habitats protégés ou restaurés.	<p>Dans le cadre du déploiement de notre réseau de télécommunications, nous soumettons les projets relatifs au réseau à des évaluations environnementales afin d'atténuer tous les impacts possibles sur les habitats fauniques et la flore, et nous avons des processus en place pour protéger et restaurer les habitats naturels.</p> <p>Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Réseaux de télécommunications et immeubles – Page 16</p>
EN14	8	Stratégies, mesures en cours et plans futurs pour la gestion des impacts sur la biodiversité.	<p>Les activités courantes de Bell intègrent la prévention ou l'atténuation des impacts environnementaux liés au développement de son réseau de télécommunications.</p> <p>Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Sol, eau et biodiversité – Page 16</p>
EN15	8	Nombre d'espèces figurant sur la Liste rouge de l'UICN et sur la liste nationale des espèces protégées dont les habitats se trouvent dans des zones touchées par les activités, selon le risque d'extinction.	<p>Nos évaluations environnementales des projets relatifs au réseau comprennent l'identification des espèces et des habitats figurant sur la Liste rouge de l'IUCN et les listes nationales des espèces protégées.</p>
Volet : émissions, effluents et déchets			
EN16	8	Émissions totales directes et indirectes de gaz à effet de serre, en poids.	Rapport sommaire des émissions de GES 2010
EN17	8	Autres émissions indirectes pertinentes de gaz à effet de serre, en poids.	Rapport sommaire des émissions de GES 2010

EN18	7, 8 et 9	Initiatives pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et réductions obtenues.	Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Réduction de notre empreinte – Page 12
EN19	8	Émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, en poids.	Rapport sommaire des émissions de GES 2010
EN20	8	Émissions de NO, SO et d'autres polluants atmosphériques importants, par type et en poids.	Rapport sommaire des émissions de GES 2010
EN21	8	Rejet total d'eaux usées, par qualité et destination.	L'eau n'est utilisée par les employés que pour boire et à des fins sanitaires et, à certains endroits, elle sert à laver les véhicules de l'entreprise et à refroidir l'air dans les immeubles. Les rejets d'eau ne sont pas mesurés.
EN22	8	Poids total des déchets, par type et méthode d'élimination.	Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Réutilisation et recyclage – Page 15
EN23	8	Nombre total et volume des déversements importants.	Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Incidents environnementaux – Page 17
EN24	8	Poids des déchets jugés dangereux selon les dispositions de la Convention de Bâle, Annexes I, II, III et VIII, qui ont été transportés, importés, exportés ou traités, et pourcentage des déchets transportés aux fins de livraisons à l'échelle internationale.	Bell a géré et transporté 1 693 tonnes de matières dangereuses destinées au recyclage (principalement des piles) et 6 tonnes de matières destinées à une élimination sécuritaire en 2010. Bell n'exporte pas de matières résiduelles dangereuses.
EN25	8	Identité, dimensions, statut de protection et valeur en termes de biodiversité des plans d'eau et habitats connexes qui sont touchés de façon importante par les rejets d'eaux usées et le ruissellement attribuables à l'organisation.	Bell n'a pas de plans d'eau ni d'habitats connexes qui sont touchés de façon importante par les rejets d'eaux usées et le ruissellement.
Volet : produits et services			
EN26	7, 8 et 9	Initiatives pour atténuer les impacts environnementaux des produits et services, et degré d'atténuation atteint.	Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Approvisionnement responsable – Page 26
EN27	8 et 9	Pourcentage de produits et matériaux d'emballage vendus qui sont récupérés, par catégorie.	Nous présentons des données sur le nombre total de téléphones mobiles, de modems et de récepteurs recueillis à la fin de leur durée utile auprès des clients. Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Récupérer les produits usagés – Page 27
Volet : conformité			
EN28	8	Montant des amendes importantes et nombre total des sanctions non pécuniaires reçues pour non-respect des lois et règlements sur l'environnement.	Il n'y a eu aucun incident environnemental important ni aucune poursuite. Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Incidents environnementaux – Page 17

Volet : transport			
EN29	8	Impacts environnementaux importants du transport des produits et autres biens et matériaux servant aux activités de l'organisation, ainsi que du transport des employés.	Rapport sommaire des émissions de GES 2010
Volet : portée générale			
EN30	7, 8 et 9	Total des dépenses et investissements en protection de l'environnement, par type.	Notice annuelle 2010 de BCE Page 14
Indicateurs de performance sociale			
Indicateurs de performance en matière d'emploi et de travail décent			
Volet : emploi			
LA1	-	Effectif total par type d'emploi, type de contrat et région.	Les données sur l'effectif sont présentées par région : Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Nos effectifs – Page 30
LA2	9	Roulement total du personnel, en nombre et en pourcentage, par groupe d'âge, sexe et région.	Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Nos effectifs – Page 30
LA3	-	Avantages sociaux offerts aux employés à plein temps qui ne sont pas offerts aux employés temporaires ou à temps partiel, par secteur d'activité important.	Non présenté
Volet : relations employés-direction			
LA4	1 et 3	Pourcentage d'employés couverts par des conventions collectives.	Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Nos effectifs – Page 30
LA5	3	Indiquer les délais minimums de préavis en cas de changements opérationnels et si ces délais sont prescrits dans des conventions collectives.	Les délais de préavis sont proportionnels à l'ampleur des changements.
Volet : santé et sécurité au travail			
LA6	1	Pourcentage de l'effectif total représenté dans des comités mixtes formels direction-employés sur la santé et la sécurité, qui aident à superviser et à orienter les programmes en matière de santé et sécurité au travail.	Tous les employés visés par des conventions collectives sont représentés dans des comités mixtes formels direction-employés sur la santé et la sécurité. Cela est conforme à la réglementation.
LA7	1	Taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, de jours perdus et d'absentéisme, et nombre de décès liés au travail par région.	Nous présentons les coûts relatifs aux accidents du travail, aux maladies professionnelles et aux absences de courte et de longue durée. Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Santé, sécurité et mieux-être – Page 31
LA8	1	Programmes de sensibilisation, de formation, de counseling, de prévention et de contrôle des risques disponibles pour soutenir les membres du personnel, leurs familles ou les membres de la communauté en ce qui concerne des maladies graves.	Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Santé, sécurité et mieux-être – Page 31

LA9	1	Questions de santé et de sécurité couvertes par des ententes formelles avec les syndicats.	<p>Bell a des ententes formelles avec les syndicats en matière de santé et de sécurité. Les ententes touchent les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Équipement de protection individuelle • Comités mixtes direction-employés sur la santé et la sécurité <ul style="list-style-type: none"> • Participation des représentants des employés aux inspections en matière de santé et de sécurité, aux vérifications et aux enquêtes sur les accidents • Formation • Processus de plainte • Droit de refuser un travail dangereux • Inspections périodiques • Processus de résolution des problèmes
Volet : formation et perfectionnement			
LA10	-	Nombre moyen d'heures de formation par an et par employé, par catégorie d'employé.	Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Formation et perfectionnement – Page 33
LA11	-	Programmes de gestion des compétences et de perfectionnement continu qui contribuent à maintenir l'employabilité et aident les employés à gérer leur conclusion de carrière.	Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Santé, sécurité et mieux-être – Page 31 Formation et perfectionnement – Page 33
LA12	-	Pourcentage d'employés qui reçoivent régulièrement des évaluations du rendement et de leur progression de carrière.	Tous les employés
Volet : diversité et égalité des chances			
LA13	1 et 6	Composition des organes de gouvernance et répartition des employés par catégorie, selon le sexe, le groupe d'âge, l'appartenance à un groupe minoritaire et les autres indicateurs de diversité.	La composition de l'effectif global et celle de la haute direction sont présentées : Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Diversité – Page 32
LA14	1 et 6	Ratio entre le salaire de base des hommes et celui des femmes, par catégorie d'employé.	Les salaires à Bell sont basés sur les descriptions de postes et les compétences. Il ne devrait pas y avoir de différence entre les hommes et les femmes.
Indicateurs de performance en matière de droits de l'homme			
HR1	1 à 6	Pourcentage et nombre total des conventions d'investissement importantes qui incluent des clauses relatives aux droits de l'homme ou qui ont fait l'objet d'une vérification relative aux droits de l'homme.	Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Choisir des fournisseurs responsables – Page 26
HR2	1 à 6	Pourcentage d'importants fournisseurs et sous-traitants qui ont fait l'objet d'une vérification relative aux droits de l'homme, et mesures prises.	Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Choisir des fournisseurs responsables – Page 26 Soixante-cinq fournisseurs ont répondu aux questionnaires d'évaluation sur la responsabilité d'entreprise en 2010. Nous avons en outre effectué cinq vérifications pour valider les réponses.

HR3	1 à 6	Nombre total d'heures consacrées à la formation des employés sur les politiques et procédures visant les aspects des droits de l'homme qui sont pertinents pour les activités de l'organisation, et pourcentage des employés formés.	Tous les employés doivent passer en revue le Code de conduite de Bell Canada chaque année et suivre tous les deux ans une formation en ligne. Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Éthique – Page 31
Volet : non-discrimination			
HR4	1, 2 et 6	Nombre total d'incidents de discrimination et mesures prises.	Les incidents, le cas échéant, sont gérés par une organisation indépendante, ClearView Connects. Les résultats sont gardés confidentiels et, par conséquent, ne sont pas présentés.
Volet : liberté d'association et de négociation collective			
HR5	1, 2 et 3	Activités de l'organisation pour lesquelles les droits en matière de liberté d'association et de négociation collective pourraient être sensiblement menacés, et mesures prises pour soutenir ces droits.	Notice annuelle 2010 de BCE Page 12
Volet : travail des enfants			
HR6	1, 2 et 5	Activités de l'organisation qui présentent un risque important d'incidents liés au travail des enfants, et mesures prises en vue de l'élimination du travail des enfants.	Le travail des enfants est peu probable au Canada et aux États-Unis en raison des lois en vigueur et des pratiques d'affaires. Les risques sont plus importants dans notre chaîne d'approvisionnement, où les produits et services peuvent provenir d'autres pays. Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Choisir des fournisseurs responsables – Page 26
Volet : travail forcé ou obligatoire			
HR7	1, 2 et 4	Activités de l'organisation qui présentent un risque important d'incidents liés au travail forcé ou obligatoire, et mesures prises en vue de l'élimination du travail forcé ou obligatoire.	Le travail forcé est peu probable au Canada et aux États-Unis en raison des lois en vigueur et des pratiques d'affaires. Les risques sont plus importants dans notre chaîne d'approvisionnement, où les produits et services peuvent provenir d'autres pays. Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Choisir des fournisseurs responsables – Page 26
Volet : pratiques de sécurité			
HR8	1 et 2	Pourcentage du personnel de sécurité ayant été formé sur les politiques ou procédures de l'organisation relatives aux aspects des droits de l'homme qui sont pertinents pour les activités de l'organisation.	Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Formation et perfectionnement – Page 33
Volet : droits des autochtones			
HR9	1 et 2	Nombre total d'incidents comportant une violation des droits des populations autochtones, et mesures prises.	Les incidents, le cas échéant, sont gérés par une organisation indépendante, ClearView Connects. Les résultats sont gardés confidentiels et, par conséquent, ne sont pas présentés.

Indicateurs de performance : société			
Volet : communautés			
SO1	-	Nature, portée et efficacité de tout programme ou pratique évaluant les impacts des activités sur les communautés, y compris l'implantation, l'exploitation et la cessation des activités.	Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Communauté – Page 7 Environnement – Pages 12 et 16
Volet : corruption			
SO2	10	Pourcentage et nombre d'unités d'affaires analysées du point de vue des risques liés à la corruption.	La corruption est un problème abordé dans notre Code de conduite à l'intention des employés et notre Code de conduite des fournisseurs . Toutes les unités d'affaires sont analysées du point de vue des risques liés à la fraude ou à la corruption.
SO3	10	Pourcentage d'employés ayant reçu une formation sur les politiques et procédures anti-corruption de l'organisation.	Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Éthique – Page 31
SO4	10	Mesures prises en réponse à des incidents de corruption.	Les incidents, le cas échéant, peuvent être signalés de façon anonyme à une organisation indépendante, ClearView Connects. Ils peuvent aussi être signalés par l'entremise de notre Centre national des incidents (24 heures sur 24, sept jours sur sept) ou de notre Service d'enquête. Les mesures prises comprennent le licenciement des employés, ainsi que des poursuites au civil ou au criminel.
Volet : politiques publiques			
SO5	1 à 10	Prises de position sur les politiques publiques, participation à l'élaboration des politiques publiques et lobbying.	Bell participe activement à des associations d'affaires et sectorielles. Gestion du développement durable – Affiliations – Page 2
SO6	10	Valeur totale des contributions en espèces ou en nature à des partis politiques, à des politiciens et à des institutions connexes, par pays.	Conformément à la réglementation fédérale et provinciale, nous ne versons pas de contributions aux partis politiques fédéraux ou aux partis provinciaux du Québec ou du Manitoba. Dans les provinces où elles sont autorisées, les contributions politiques doivent respecter les limites prévues et elles sont versées au parti au pouvoir et aux partis d'opposition.
Volet : comportement anticoncurrentiel			
SO7	-	Nombre total de procédures légales visant des comportements anticoncurrentiels, des infractions aux lois antitrust et des pratiques monopolistiques, et leurs résultats.	Notice annuelle 2010 de BCE Litiges – Page 33
Volet : conformité			

SO8	-	Montant des amendes importantes et nombre total des sanctions non pécuniaires reçues pour non-respect des lois et règlements.	Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Marketing responsable – Page 25
Indicateurs de performance : responsabilité face aux produits			
Volet : santé et sécurité des clients			
PR1	1	Stades du cycle de vie auxquels les impacts des produits et services sur la santé et la sécurité sont évalués en vue d'une amélioration, et pourcentage des catégories importantes de produits et services soumises à de telles procédures.	Bell ne fabrique pas de produits. Nous intégrons à nos contrats des clauses visant à nous assurer que les produits fournis à nos clients sont sécuritaires. Bell a aussi des programmes en place pour protéger ses clients. Voir : Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Protéger les clients – Pages 23-24
PR2	1	Nombre total d'incidents de non-respect des règlements et codes volontaires relatifs aux impacts des produits et services sur la santé et la sécurité durant leur cycle de vie, par type de conséquences.	Non présenté
Volet : étiquetage des produits et services			
PR3	8	Type d'information sur les produits et services exigé par les procédures, et pourcentage des produits et services importants soumis à de telles exigences d'information.	L'impact des produits sur le développement durable est présenté par certains fabricants des produits que nous vendons à nos clients. Nous présentons les avantages environnementaux de nos services dans notre rapport sur la responsabilité d'entreprise. Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Environnement – Pages 13-14
PR4	8	Nombre total d'incidents de non-respect des règlements et codes volontaires relatifs à l'information sur les produits et services et à l'étiquetage, par type de conséquences.	Non présenté
PR5	-	Pratiques relatives à la satisfaction de la clientèle, y compris résultats de sondages mesurant la satisfaction des clients.	Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Fournir des services de qualité – Page 19
Volet : communications marketing			
PR6	-	Programmes pour le respect des lois, normes et codes volontaires relatifs aux communications marketing, y compris publicité, promotion et commandite.	Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Marketing responsable – Page 25
PR7	-	Nombre total d'incidents de non-respect des règlements et codes volontaires relatifs aux communications marketing, y compris publicité, promotion et commandite, par type de conséquences.	Non présenté
Volet : protection de l'information des clients			
PR8	1	Nombre total de plaintes étayées concernant des manquements à la protection de l'information des clients et à la perte de données clients.	Nombre de plaintes non présenté. Toutefois, l'engagement que nous avons depuis longtemps envers la protection du droit à la vie privée a mené à notre réputation de chef de file en matière de protection de l'information des clients. Voir L'engagement de Bell en matière de confidentialité

Volet : conformité			
PR9	-	Montant des amendes importantes pour non-respect des lois et règlements relatifs à la fourniture et à l'utilisation des produits et services.	Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Marketing responsable – Page 25

Indicateurs spécifiques au secteur des télécommunications – Version pilote 2003 ²			
No de référence GRI	Principe du Pacte mondial	Description de l'indicateur GRI	Réponse de Bell
Opérations internes			
Investissements			
IO1	Non disponible	Dépenses en immobilisations en infrastructure de réseau de télécommunications, avec répartition par pays/région.	Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Économie – Page 34
IO2	Non disponible	Coûts nets pour les fournisseurs de service, en vertu de l'obligation d'un service universel, de l'extension du service à des zones géographiques et à des groupes à faibles revenus, qui ne sont pas rentables. Décrire les mécanismes législatifs et réglementaires pertinents.	Non présenté
Santé et sécurité			
IO3	Non disponible	Pratiques visant à assurer la santé et la sécurité du personnel extérieur engagé dans l'installation, l'exploitation et la maintenance de mâts ou de stations de base, dans la pose de câbles et autres éléments du réseau extérieur. Les questions connexes de santé et sécurité incluent le travail en hauteur, les chocs électriques, l'exposition à la f.é.m. et aux champs de radiofréquence (RF), ainsi que l'exposition à des produits chimiques dangereux.	Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Champs électromagnétiques – Page 24
IO4	Non disponible	Conformité aux normes de la Commission internationale de protection contre les rayonnements non ionisants quant à l'exposition aux émissions RF de combinés téléphoniques.	Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Champs électromagnétiques – Page 24
IO5	Non disponible	Conformité aux normes de la Commission internationale de protection contre les rayonnements non ionisants quant à l'exposition aux émissions RF de stations de base.	Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Champs électromagnétiques – Page 24
IO6	Non disponible	Politiques et pratiques concernant le débit d'absorption spécifique (DAS) des combinés téléphoniques.	Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Champs électromagnétiques – Page 24
Infrastructure			
IO7	Non disponible	Politiques et pratiques concernant la sélection de sites pour les mâts et les sites de transmission, incluant la consultation avec les partenaires, le partage de sites et les initiatives pour réduire les impacts visuels. Décrire la démarche d'évaluation de la consultation et la quantifier, si possible.	Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Champs électromagnétiques – Page 24
IO8	Non disponible	Nombre et pourcentage de sites autonomes, de sites partagés et de sites sur des structures existantes.	Non présenté
Accessibilité aux produits et services			

² Le supplément GRI pour le secteur des télécommunications a été publié dans une version pilote en juillet 2003 dans une tentative de fournir des orientations dans le rapportage du développement durable pour les opérateurs et les fabricants du secteur des télécommunications.

Accessibilité aux produits et services : résoudre la « fracture numérique »			
PA1	Non disponible	Politiques et pratiques destinées à permettre le déploiement d'infrastructures de télécommunications et l'accès aux produits et services de télécommunications dans les zones éloignées ou à faible densité de population.	Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Rendre les services accessibles – Page 20
PA2	Non disponible	Politiques et pratiques pour surmonter les obstacles à l'accès aux produits et services de télécommunications et à leur utilisation, y compris : la langue, la culture, l'analphabétisme et le manque d'éducation, les faibles revenus, les incapacités et l'âge. Inclure une explication des modèles d'affaires appliqués.	Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Rendre les services accessibles – Page 21
PA3	Non disponible	Politiques et pratiques pour assurer la disponibilité et la fiabilité des produits et services de télécommunications; avec quantification, si possible, pour des périodes spécifiques et pour les emplacements de temps d'arrêt.	Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Assurer la continuité du service – Page 22
PA4	Non disponible	Quantifier le niveau de disponibilité des produits et services de télécommunications dans les zones d'exploitation de l'organisation.	Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Rendre les services accessibles – Page 20
PA5	Non disponible	Nombre et types de produits et services de télécommunications fournis aux segments de la population à faibles revenus ou sans revenus, et utilisés par ceux-ci.	Non présenté
PA6	Non disponible	Programmes destinés à assurer et à maintenir des produits et services de télécommunications dans des situations d'urgence ou pour les secours aux sinistrés.	Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Service 9-1-1 – Page 28 Continuité des activités – Page 22
Accessibilité au contenu			
PA7	Non disponible	Politiques et pratiques pour gérer les questions de droits de la personne relatives à l'accès et à l'utilisation de produits et services de télécommunications.	Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Protéger les clients – Page 23
Relations clients			
PA8	Non disponible	Politiques et pratiques pour communiquer publiquement les enjeux associés à la f.é.m.	Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Champs électromagnétiques – Page 24
PA9	Non disponible	Montant total investi dans des programmes et des activités de recherche sur les champs électromagnétiques.	Non présenté
PA10	Non disponible	Initiatives destinées à assurer la clarté des frais et des tarifs.	Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Clarté de la tarification – Page 25
PA11	Non disponible	Initiatives destinées à informer les clients des caractéristiques des produits et des applications afin d'en promouvoir une utilisation responsable, efficace, économique et préférable sur le plan de l'environnement.	Récupération des téléphones mobiles Facturation électronique Utilisation sécuritaire sur la route
Applications de la technologie			
Efficacité des ressources			
TA1	Non disponible	Fournir des exemples d'efficacité sur le plan des ressources en ce qui concerne les produits et services de télécommunication assurés.	Rapport sommaire des émissions de GES

TA2	Non disponible	Fournir des exemples de produits, de services ou d'applications de télécommunication ayant le potentiel de remplacer des objets physiques.	Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Environnement – Pages 13-14
TA3	Non disponible	Divulguer toute mesure de changement du transport et/ou des ressources dans l'utilisation par les clients des produits et services de télécommunications listés plus haut.	Rapport 2010 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Facturation électronique – Page 14 Bell a facilité plus de 4,0 millions de téléconférences en 2010. Nous estimons à 850 000 tonnes d'équivalent CO ₂ la réduction des émissions due à la réduction des déplacements.
TA4	Non disponible	Divulguer toute estimation de l'effet de rebond (conséquences indirectes) de l'utilisation par les clients des produits et services listés plus haut, et des leçons apprises pour le développement futur.	Non présenté
TA5	Non disponible	Description des pratiques relatives aux droits de propriété intellectuelle et aux technologies en libre accès.	Non présenté